

COMMUNIQUÉ

Constitution du Conseil Provisoire

Conformément à leur lettre de mission reçue en février 2024, Sœur Christine Foulon et Laurent Landete, co-Délégués pontificaux, ont présenté la constitution du Conseil provisoire pour l'Œuvre des Foyers de Charité au Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie qui a confirmé cette proposition.

Comme s'y étaient engagés les Délégués pontificaux, le Conseil provisoire se constitue de cinq membres des Foyers de Charité et de quatre personnes extérieures à l'Œuvre des Foyers de Charité, déjà investies dans le comité de pilotage conduit par la Délégation précédente. Par ce choix, les Délégués pontificaux réaffirment leur volonté d'impliquer pleinement les membres des Foyers dans leur travail, tout en garantissant la continuité de la gouvernance et le suivi des décisions déjà prises.

A la demande du Saint Siège, pour favoriser l'unité entre l'Œuvre et la Fondation « Le Foyer de Charité » son président (ou son représentant) participera *ex officio* aux séances de ce Conseil qui se réunira sous l'autorité des Co-délégués.

Sont donc nommés membres du Conseil provisoire de l'Œuvre des Foyers de Charité

- Madame Claire Inisan,
- Madame Marie-José Janssens,
- Madame Marie-Elisabeth Picard
- Madame Ivette Thiao
- Père Jean-Sébastien Tuloup
- Madame Béatrix Bréauté
- Père Cédric Burgun
- Monsieur François de Saint-Blanquat
- Madame Christine Verny,

La constitution du Conseil provisoire est une étape importante pour les Foyers de Charité. C'est avec gratitude que Sœur Christine Foulon et Laurent Landete remercient chacun des membres d'accepter cette mission et de se mettre avec eux au service de toute l'Œuvre des Foyers de Charité.

Le Conseil provisoire rencontrera le Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie fin mai 2024 à Rome.

Contact : presse@lesfoyersdecharite.com